



CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 13 JANVIER 2023

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Tanguy GAILLARD	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND			X	
Lê-Xuân LAIRAUD			X	
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS			X	
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT			X	

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h05.

Désignation du secrétaire de séance

Brigitte Fouré est désignée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle qu'il a souhaité organiser cette réunion exceptionnelle du Conseil municipal, afin de faire le point sur la crise énergétique et ses répercussions pour la commune.

Crise énergétique et économies d'énergie

Le Maire rappelle l'état des lieux des consommations énergétiques en 2022 pour la commune d'Aigre :

- Environ 15 000€ annuels pour le gaz, pour le chauffage de l'école élémentaire et de la restauration scolaire ;
- Environ 55 à 65 000€ annuels pour l'électricité, répartis pour moitié entre l'éclairage public et l'électricité des bâtiments communaux.

Le Maire communique aux élus la hausse des tarifs annoncés pour le gaz (mode de chauffage de l'école) et l'électricité par le SDEG dans le cadre du groupement de commande :

- Multiplication par 2,5 du tarif du gaz ;
- Multiplication par 9 du tarif de l'électricité (la commune n'est pas éligible au tarif réglementé de vente) pour le tarif C5 (ce qui concerne la totalité des bâtiments, sauf l'église d'Aigre qui est en « tarif jaune »).

Les élus disent leur inquiétude face à cette hausse.

Il est compliqué de se projeter sur 2023 car la facture payée comprend différents paramètres : fourniture de l'énergie, consommation, taxes, etc... Une première simulation du SDEG indique que la facture d'électricité pourrait passer, pour 2023, à 170 000€ environ, sur la base des consommations 2022. La commune pourrait bénéficier de l'amortisseur électrique, soit une réduction de la facture espérée de 40 000€ environ d'après les simulations.

Il est précisé que le SDEG n'augmentera pas le montant de sa cotisation pour 2023.

Le Maire informe les élus que l'article 14 de la loi de finances rectificative 2022, complété par le décret n°2022-1314 du 13 octobre 2022, prévoit un dispositif de soutien budgétaire pour accompagner les communes les plus impactées en 2022 par la hausse de l'inflation sur les dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi que par la revalorisation du point d'indice. Notre commune pourrait être éligible à ce dispositif en 2023, pour un montant estimé de 31 348€.

Le Gouvernement a annoncé le lancement d'un « Fonds Vert » pour accompagner les investissements des collectivités en faveur des économies d'énergie. Nous pourrions notamment déposer un dossier « Fonds friche » pour la création du domicile groupé pour personnes âgées. Ce Fonds devrait aussi accompagner les collectivités dans le passage au LED.

Point sur l'éclairage public

Le Maire fait un bilan de l'éclairage public sur la commune : il y a 4 607 points lumineux, pour un temps d'allumage moyen de 2099h. La consommation annuelle est de 126 000 kWh.

Il rappelle les décisions prises :

- Diminution des temps d'allumage
 - o Auparavant : extinction de 0h30 à 5h30 (Aigre) / 23h30 à 6h (Villejésus)
 - o Depuis décembre 2022 : extinction de 22h à 6h30
- Déconnexion de 31 points lumineux (effectif depuis décembre 2022) - *Coût : 540€*
- Demande de dépose de 31 points lumineux
 - o Devis signé pour 4 points lumineux (monument aux morts d'Aigre) - *Coût : 133€*
 - o En attente des autres devis
- Demande d'étude pour passage au LED (réponse SDEG : en attente « Fonds Vert »)
- Remplacement d'une horloge mécanique par une horloge astronomique pour la commande « La Prise » (devis signé) - *Coût : 280€*
- Transfert des points lumineux de la ZAE de Villejésus à la CDC Cœur de Charente (demande au SDEG en décembre 2022)

Les élus prennent plusieurs décisions concernant l'éclairage public :

- Extinction totale de l'éclairage public du 1^{er} juin au 31 août
- Abandon du projet d'éclairage du rond-point de la ZAE de Villejésus
- Demandes à venir :
 - o Accord du Conseil municipal pour le Stade de foot (parking + terrain d'entraînement) avec devis à revoir auprès du SDEG et d'autres entreprises ;
 - o Lotissement Valtaud ;
 - o Abords des églises d'Aigre.
- Autres points lumineux à déconnecter/déposer : un recensement sera fait par les élus.

Point sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux

Le Maire présente aux élus les données de consommation des bâtiments communaux.

Il rappelle les décisions prises à ce jour :

- Rénovation énergétique de la Mairie
- Accueil du club des aînés d'Aigre à Villejésus
- Diminution d'une demi-journée d'ouverture du secrétariat de Mairie de Villejésus
- Suppression de néons au secrétariat de Mairie

Après échanges, plusieurs suggestions sont faites :

- Modification des tarifs de location des salles des fêtes :

	<u>Salles des fêtes (Aigre ou Villejésus)</u>		<u>Salles annexes (Aigre ou Villejésus)</u>		<u>Parc des Charmilles</u>	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Lotos	100	300				
Autres manifestations	75	200	30	60	50	100
Caution	300					

- Réunion avec les présidents d'associations, concernant la mise à disposition des salles communales pour les associations.
- Modification de la puissance des compteurs.
- Demande de prise en charge par le Diocèse du compteur de l'Eglise d'Aigre, et passage en « tarif bleu ».

Travaux de rénovation énergétique

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a adopté en 2020 un plan de travaux pour la rénovation énergétique de la Mairie d'Aigre, bâtiment le plus consommateur en énergie. Des subventions de l'Etat et du Conseil départemental ont été obtenues, permettant de couvrir deux tiers des dépenses (estimées à environ 100 000€). Les travaux sont en cours.

Pour les principaux travaux de rénovation énergétique à venir, les élus décident de prioriser la salle des fêtes de Villejésus et l'école élémentaire d'Aigre. La rénovation/reconstruction des vestiaires du foot d'Aigre sera aussi à étudier de nouveau.

En complément, les travaux utiles sur l'ensemble des bâtiments communaux seront étudiés, en tenant compte également de la charge de travail des agents et de la capacité budgétaire de la commune.

Possibilité d'un délestage et adaptation du plan communal de sauvegarde

Le 14 septembre 2022, RTE a présenté son étude prévisionnelle pour l'hiver 2022-2023. Cette année, la période de vigilance s'étend d'octobre 2022 à mars 2023. Si le système électrique est très tendu sur la période, le risque de coupure ne peut pas être totalement exclu. Ce risque amènerait Enedis à agir à la demande de RTE et des pouvoirs publics afin de mettre techniquement en œuvre des opérations de coupures localisées, temporaires et maîtrisées directement sur le réseau électrique moyenne tension. En cas de déclenchement du dispositif de coupures exceptionnelles, les clients pourraient être coupés deux heures environ, dans des plages horaires correspondant aux pics de consommation du pays (8 h - 13 h et 18 h - 20 h avec, sur cette plage si la situation l'exige, des coupures un peu plus tôt et/ou étendues au-delà de 20 h).

Le Maire indique avoir pris contact avec les principaux acteurs concernés (EHPAD, supermarchés) pour les sensibiliser à cette possibilité.

Une mise à jour de la liste des personnes vulnérables sera effectuée.

Le Maire informe les élus de la nécessité d'adapter le Plan communal de sauvegarde à ce nouveau risque. Le document est en cours de mise à jour, à la suite de l'installation de la nouvelle municipalité, pour tenir compte de la création de la commune nouvelle.

Un courrier de la Préfecture rappelle l'obligation d'adopter le Plan communal de sauvegarde dans les deux ans à venir.

Questions diverses

Le Maire fait part des échanges en cours avec les élus du secteur d'Aigre et l'Education nationale, concernant la carte scolaire. Il est rappelé que la commune ne souhaite pas « centraliser » toutes les écoles, et que les élus sont attachés à un maillage sur l'ensemble du territoire.